

**COMMUNIQUÉ**

La Commission Électorale Indépendante (CEI) porte à la connaissance des électeurs, des potentiels électeurs, de la communauté nationale, des partis ou groupements politiques, des organisations professionnelles des médias, des organisations de la société civile ainsi que de la communauté internationale que, par décret pris en conseil des ministres, le Gouvernement a prorogé la période du recensement électoral de la révision de la liste électorale 2024-2025 jusqu'au 17 novembre 2024.

Cette prorogation, souhaitée par l'ensemble des parties prenantes au processus électoral, concerne le recensement sur le territoire national et à l'étranger dans les pays concernés.

Les conditions d'inscription sur la liste électorale et de mise à jour des données personnelles demeurent inchangées.

La Commission Electorale Indépendante appelle, par conséquent, les Ivoiriens et les Ivoiriennes non encore inscrit(e)s et remplissant les conditions requises, à saisir cette nouvelle opportunité pour se faire enrôler.

Elle invite, par ailleurs, ses agents de recensement électoral, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la poursuite de l'opération d'enrôlement.

La Commission Electorale Indépendante compte, enfin, sur le civisme de toutes et de tous pour finaliser cette phase de l'opération de révision de la liste électorale dans les meilleures conditions.

Fait à Abidjan, le 08 novembre 2024

Pour le Président et P/o

Le Secrétaire Permanent

KOUAME Adjoumani Pierre

Commission Electorale Indépendante - CEI